chaque jour moissonnées. Nous sommes des épis oubliés jusqu'à présent ; nous respectera-t-elle cette année ? Oh ! mon Dieu ne frappez pas encore : laissez à ceux qui ne vous connaitraient point le temps de s'instruire ; accordez à tous de préparer en eux la vie éternelle.

Et nous, Messieurs, ne tardons pas. La vie est courte ; le moment de la mort est incertain.

H. D.

Une adjudication. — Le mardi, 18 mars, à onze heures du matin, aura lieu à l'Hôtel-de-Ville, une adjudication pour la fourniture d'effets d'habillements et de coiffure, destinés au service municipal de l'octroi.

Le devis de cette adjudication s'élève pour le premier lot à 3,975 francs avec un cautionnement de 150 francs et pour le second lot à 352 francs avec un cautionnement de 25 fr.

Mercredi, à deux heures, a eu lieu, à la préfecture du Nord, une série d'adjudications ; voici celles qui intéressent Roubaix-Tourcoing et les environs :

Chemins vicinaux de grande communication :

6e lot : chemin 6, traverse d'Hem ; travaux évalués à 8,788 fr. ; M. Oranie-l'Host, de Lille, adjudicataire à 1 0/0 de rabais.

10e lot : chemin 69, commune de Bousbecques ; travaux évalués à 966 fr. ; M. Degraëve, adjudicataire à 4 0/0 de rabais.

14e lot : chemin 19, commune de Baisieux ; travaux évalués à 20.471 fr. 40 ; M. Lefebvre, adjudicataire à 4 0/0.

15e lot : chemin 24, commune de Villems ; travaux évalués à 10.546 ; M. Carette, de Roubaix, adjudicataire à 5 0/0.

16e lot : même chemin, commune de Baisieux ; travaux évalués à 5.610 fr. 80 ; même adjudicataire à 6 0/0.

17e lot : même chemin, commune de Sailly ; travaux évalués à 13.258 fr. ; M. Longrez, adjudicataire à 8 0/0.

21e lot : chemin 64, commune de Bondues ; travaux évalués à 5.801 fr. ; M. Longrez, adjudicataire à 4 0/0.

23e lot : chemin 91, commune de Wattrelos ; travaux évalués à 2,607 fr. ; M. Bauduin, adjudicataire à 6 0/0.

24e lot : chemin 91, Tourcoing : travaux évalués à 2.612 fr. 90 ; même adjudicataire à 4 0/0.

Un enfant tombé dans le canal. — Jeudi matin, le petit Etienne Mesdag, âgé de huit ans, est tombé dans le canal, en courant avec des camarades le long du chemin de halage près du pont de la République.

L'enfant put heureusement s'accrocher à une touffe d'herbe, et il fut sauvé par un marchand de charbon qui passait par là, et qui le reconduisit à son domicile.

Un ouvrier qui tombe d'une échelle. — Un ouvrier de la maison Auguste Delattre, travaillait chez M. Roussel, au Vert-Baudet, quand il tomba, à la suite d'un étourdissement.

Il a reçu des contusions à la tete et s'est brisé le poignet.

Le blessé a été transporté chez un docteur de la rue de Lille et, après avoir reçu les premiers soins, a été reconduit à son domicile, rue de la Guinguette.

Vol d'un mandat-poste. — L'argent n'a pas de nom, dit un vieux dicton, mais il n'en est pas de même des mandats-poste qui ne sont payés que lorsque le destinataire justifie de son identité.

C'est ce qu'ignorait *une jeune domestique de 21 ans*, Sophie Ménart.

Cette fille s'était approprié, il y a quelques jours un mandat-poste au nom de mademoiselle Marécat et elle espérait pouvoir en toucher le montant,

Mal lui en prit, car ses maitres qui avaient des doutes sur sa probité, ont fait part de leurs soupçons à la police, qui a fait une *perquisition dans* la chambre de la bonne et a retrouvé le mandat dérobé.

La voleuse a été arrêtée et conduite à Lille.

Un vol de laines. — Nous avons raconté dernièrement qu'une femme de cinquante ans, Eugénie Cayet, avait été arrêtée pour un vol d'effets d'habillement dans un estaminet de la rue Daubenton.

Cette femme vient de commettre un nouveau vol.

Profitant de la confiance de son logeur, M. Leplat, rue du Fort, elle lui a enlevé plusieurs kilogrammes de laines qu'elle a cachés dans une chambre où la police les a découverts.

Eugénie Cayet a été conduite, jeudi matin, à la prison de Lille.

Une tentative de vol, rue Buffon. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des individus restés jusqu'ici inconnus, ont essayé de pénétrer chez M. Vandendresche-Decottignies, marchand de vins et liqueurs, rue Daubenton.

Les voleurs ont opéré de la façon ordinaire, c'est-à-dire qu'ils ont pratiqué des ouvertures dans les volets à l'endroit de la fermeture.

C'est grâce à un chien, qui a fortement aboyé, que les voleurs n'ont pu rien emporter.

Un accident, rue de Rome. — Un accident est venu jeter l'émoi mercredi soir dans une cour ouvrière de la rue de Rome.

Une fillette de dix ans, Caroline Lemor, fit un faux pas, en sortant de chez elle, et tomba sur le pavé.

Voyant que l'enfant ne se relevait pas, quelques personnes s'empressèrent autour de la petite et l'aidèrent à reprendre sa demeure.

La pauvre enfant, ressentait de telles douleurs que ses parents allèrent chercher un médecin, qui *constatant une fracture à la hanche*, fit admettre d'urgence Caroline Lemor à l'hôpital.

Une arrestation rue de la Guinguette. — Ils sont nombreux les repris de justice qui profitent de la proximité de la frontière pour venir se cacher soit à Roubaix, soit à Tourcoing et ils restent quelquefois longtemps sans être découverts.

C'est le cas d'Alexandre Laquet qui demeurait à l'estaminet du roi des Belges, rue de la Guinguette.

Il était expulsé de France, depuis plusieurs années, et avait réussi, grâce au pseudonyme qu'il avait *emprunté, à dépister les recherches* de la police.

Alexandre Laquet, Lagache de son vrai nom, a été arrêté au moment où il rentrait à son domicile, et transféré immédiatement à la prison de Lille, en attendant qu'il soit conduit à la frontière.

Mordu par un chien. — Jeudi, vers neuf heures du matin, un jeune enfant de onze ans, Louis Marchand, suivait la rue Pellart, conduisant une petite brouette, dans laquelle se trouvaient quelques bobines de coton.

Il était suivi, à quelques mètres de distance, par un chien, qui, agacé par les provocations du gamin, s'élança sur lui et lui empoigna la jambe.

L'enfant poussa de formidables cris et rassembla une cinquantaine de personnes, dont quelques-unes se portèrent à son secours.

Un médecin appelé, a constaté une morsure assez profonde, mais dont les suites ne seront heureusement pas dangereuses.

Le propriétaire du chien n'a pu être retrouvé.

Le tribunal correctionnel de Lille a, dans sa séance du 5 mars dernier, condamné à 8 jours de prison le nommé Gaston Equinet, pour outrage public à la pudeur.

Les épaves. — Un chapelet d'une certaine valeur a été trouvé, jeudi matin, dans un compartiment du train de Lille.

La personne qui l'a perdu peut le réclamer au bureau du commissariat central de police.

Croix. — *Un pendu.* — Un malheureux vieillard de soixante ans, nommé C...., a été trouvé, jeudi matin, pendu à un arbre du chemin de la Macquellerie.

Depuis cinq ou six ans, C... était malade, et ne pouvant travailler, en était réduit à la mendicité pour vivre.

Il occupait un grabat chez un logeur de l'Allumette, et ce dernier, lui ayant refusé, mercredi soir, la clef de sa *chambre*, parce qu'il devait une quinzaine, C...., désespéré, s'est pendu avec sa cravate.

Hem-lez-Lannoy. — Deux carrousels sont en voie d'organisation à l'occasion de la kermesse communale qui aura lieu les 1er et 2 juin.

De nombreuses adhésions sont déjà parvenues au siège de la société ; le produit de la fête qui promet d'être des plus brillantes sera versé à la caisse du bureau de bienfaisance.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

Cercle polyglotte de Roubaix. — La réunion générale du Cercle polyglotte, aura lieu ce soir vendredi à 8 heures 1/2.

Un trousseau de clefs a été trouvé, rue de Tourcoing, en face de l'établissement de M. Martin, fondeur, par M. Hubert Méplomb. Ce trousseau est déposé au bureau journal, où on peut le réclamer.

43912d

Nouvelle encre électrique à copier sans mouillage, simple, rapide, économique. — Huitième de bouteille, 0 fr. 90 ; quart de bouteille, 1 fr. 75 ; demi-litre, 3 fr. ; litre, 5 fr. — Librairie du *Journal de Roubaix*. 21710—43733

Le cognac Richard est le meilleur et le plus recherché. Prix du litre : 3 fr. 50. Dépôt unique à Roubaix : Mme A. Messiaen, 75, rue de l'Ommelet.

Eau minérale naturelle de Vals, source « Les Célestins », prime du journal, 50 litres contre mandat de 15 fr. adressé au bureau du journal. 7

Etude des MALADIES DE L'ENFANCE. — Ce livre est appelé à rendre de grands services aux familles. A la portée de toutes les intelligences et de toutes les bourses, il s'occupe d'un sujet très intéressant. Quoi de plus intéressant, en effet, que la santé de l'enfant ?

Il est en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, rue Neuve, 17. — Prix : 75 centimes. Franco par la poste, 1 franc. 21575—43567

HOTEL DU COMMERCE

Samedi 8 courant, à 9 heures du soir, séance donnée par le célèbre calculateur INAUDI.

Les salles du restaurant seront spécialement réservées aux familles. 21810d

Elles font du bien partout !

Château-de-la-Mosson (Hérault), le 22 septembre 1889. — Je souffrais depuis cinq mois d'une gastrite, je ne pouvais prendre aucune nourriture et je souffrais horriblement de l'estomac. Je suis heureuse de vous dire que vos **Pilules Suisses** m'ont fait beaucoup de bien ; depuis que j'en ai pris, je mange et je digère parfaitement. (Sig. lég.)

21805d Mme L. DAUDÉ.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix. — La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

AVIS AUX INDUSTRIELS

ET AUX NÉGOCIANTS

On vient de mettre en vente aux bureaux du *Journal de Roubaix* et du *Bulletin des Laines* un tableau dans lequel ont été réunies des statistiques très intéressantes pour le commerce et l'industrie de la laine.

Ce tableau se complète par des graphiques présentant les fluctuations des cours, non seulement de la laine brute et du peigné Buenos-Ayres, mais aussi de la blousse.

Cette dernière partie embrasse une période de quatorze années et a été dressée sur les indications de l'un de nos meilleurs courtiers. C'est un travail unique et très utile à consulter.

PRIX DU TABLEAU DE STATISTIQUES : 2 fr.

Ce prix est réduit à un franc pour les abonnés à la grande édition du *Journal de Roubaix* et au *Bulletin des Laines*.

Le tableau collé sur toile coûte 1 fr. 50 en plus

TOURCOING

«Au quartier latin» c'est l'enseigne d'une maison bien connue.

Mercredi, quatre jeunes gens travaillant dans la même fabrique, avaient demandé la permission, pour aller *porter mort* ; il s'agissait d'un de leurs camarades. Au lieu d'aller reprendre le travail après la triste *cérémonie, comme ils auraient dû* décemment le faire, on s'amusa ; et, le soir venu, on décida d'aller prendre une consommation à l'établissement susdit. Une querelle ne tarda pas à naitre avec d'autres clients qui s'y trouvaient déjà attablés.

Bref, les quatre amis furent mis à la porte. Les expulsés se mirent à frapper dans les vitres ; et l'un d'eux y mettait un tel acharnement, qu'il se trompa de façade et donna un coup de poing dans un carreau de la maison voisine et se blessa. La police fut prévenue, et bientôt le blessé fut amené au poste. Il voulut le prendre de haut, pour le calmer on le fourra au violon.

Peu après un deuxième combattant était aussi arrêté et conduit au poste en gilet de chasse et chapeau haut de forme ! On lui demanda où était son paletot : il répondit qu'il l'avait ôté pour mieux se battre et qu'il était resté dans l'intérieur du cabaret.

Les deux derniers furent appréhendés à leur tour, et comme, en définitive, ce ne sont pas de mauvais sujets et qu'on saura toujours où les retrouver, on les a relâchés. Mais c'est égal, il est fort triste de commencer par l'enterrement d'un compagnon, et de finir par le violon !

Arrestation d'une voleuse. — Jeudi vers une heure après-midi M. Vanoverschelde, cabaretier, rue Fin de la Guerre, dinait dans sa cuisine. Il entendit ouvrir la porte de la rue et dit en arrivant dans la salle commune une femme qui se mit à lui raconter une histoire lamentable et finit par lui demander un secours.

Le cabaretier lui donna à manger et l'autorisa à prendre son repas près du poêle. A peine s'était-il remis à table que la porte s'ouvrit de nouveau. Il revint ; la femme avait disparu. Son petit garçon, âgé de 28 mois, qui courait d'une place à l'autre, dit : « *Elle a pris une bouteille !* » C'était vrai. La voleuse fut rattrapée et implora son pardon, mais en vain. Elle fut conduite chez le commissaire qui la reconnut aussitôt pour avoir déjà eu affaire à elle il y a quatre ans. Elle dut en effet reconnaître qu'à cette époque elle avait été poursuivie pour vol d'une somme de 80 fr. au préjudice d'un individu avec qui elle vivait, rue de la Latte. C'est la nommée Jeanne Mullier, veuve Libbrecht, âgée de 43 ans, couturière, née à Gand, sans domicile fixe. Elle est arrêtée sous la triple inculpation de mendicité, vol et infraction à un arrêté d'expulsion.

Le truc du métier. — Un ouvrier très-habile, *mais quelque peu nouvelle couche*, était fréquemment chargé par son patron d'aller exécuter en ville certains travaux ; et il lui était remis chaque fois approximativement la quantité de matières premières nécessaires ! Jamais rien n'était rapporté à l'atelier.

On apprit dernièrement que l'ouvrier avait vendu un lingot, sorte de culot assez lourd. Il était facile de voir que ledit lingot était le résultat d'une seule fusion.

Une perquisition fut opérée chez l'ouvrier, où on trouva deux lingots semblables. Il fallut donner des explications ; et notre homme ne fut pas le moins du monde embarrassé, ne chercha aucun détour, et fut au contraire d'une rare franchise

« Ça, dit-il, mais *c'est le truc du métier !* En » travaillant on fait des déchets ; on n'emploi pas » toujours tout ce qu'on vous a donné ; on a des » petits restes ; l'ouvrier économe ne laisse rien » perdre, et ramasse le tout soigneusement. Quand » il en a suffisamment, il le fond, et coule un » lingot, *c'est le truc du métier !* »

Mis en présence du patron : « Voyons patron, vous n'êtes plus un enfant ; vous savez bien comment les choses se passent toujours. — Pourquoi je n'ai pas rapporté les restes ? — Mais cela ne se fait jamais, patron ! — Vous ai-je fait tort ? — Pas le moins du monde. Vous savez bien que quand même je vous aurais remis le restant, vous auriez compté tout de même au client la quantité que vous m'avez remise. *C'est le truc du métier*, ça. Vous savez bien que le client ne viendra pas réclamer. Est-ce qu'il peut savoir si vous avez employé 15 ou 20 kilog. ? donc, je n'ai fait tort à personne !

Que répondre à un tel raisonnement ? Je crois que tous les intéressés ont fini par se dire : « *Va pour le truc du métier !*

Encore Dekeyser. — Nous avons annoncé la semaine dernière, l'arrestation dans une grange à Reckem, du fameux Dekeyser, l'auteur de tant de vols commis dans la zone frontière, depuis le commencement de l'année.

En janvier dernier, des poules et des coqs étaient enlevés, la nuit, du poulailler, de MM. Montagne et Dejonckeere cabaretiers rue de Gand. On vient d'apprendre, *par hasard*, que les vols avaient été commis par Dekeyser et ses acolytes. Nous disons *par hasard*, car un des deux cabaretiers chez qui le principal voleur a eu l'audace, avant son arrestation, de venir raconter comment il s'y était pris, que les coqs n'étaient pas loin, qu'on avait tordu le cou aux poules, ce cabaretier, dis-je, n'a pas *osé* aller faire sa déclaration au commissaire, par crainte de la vengeance de Dekeyser. Celui-ci est également soupçonné d'être l'auteur du vol commis chez M. Salesse, rue de Gand.

Nous apprenons au dernier moment qu'un complice de Dekeyser vient d'être arrêté à Mouscron. On ne recherche un second.

Un tourquennois attaqué, la nuit, à Courtrai. — Notre correspondant de Courtrai nous écrit :

« Un représentant de commerce de Tourcoing, M. Louis Delrue, a été l'objet d'une lâche agression, dans la nuit de lundi à mardi.

Passant, vers minuit, rue de Menin, il fut attaqué par sept individus qui le rouèrent de coups avec leurs sabots.

» Les agents de police Holvoet et Carette survinrent et délivrèrent M. Delrue des mains de ses agresseurs. Les agents leurs demandèrent leurs noms mais les gredins leur répondirent par des menaces et finalement par des coups. Ils se disposaient à malmener les représentants de la force publique, comme leur première victime, quand ceux-ci tirèrent leurs sabres frappant à tort et à travers.

» A la vue de ces armes, ce fut un sauve-qui-peut général.

» Cinq des agresseurs sont reconnus : quatre habitent Heule et un Bisseghem.

» M. Delrue a été fortement blessé à la tête. »

Halluin. — C'est par M. le commissaire accompagné du garde Canar, que le nommé Bisbrouck a été arrêté mardi.

La Fraude — En vertu d'ordres supérieurs, parait-il la douane se montre de plus en plus sévère dans la répression de la fraude, ce que nous sommes loin de trouver mauvais. Ainsi mercredi, les préposés des douanes de la Marlière arrêtaient Ernest Favorel âgé de 14 ans, rattacheur demeurant à Tourcoing. Il n'avait sur lui que six boites d'allumettes chimiques.

LILLE

L'affaire Hoogen. — Armand Hoogen, l'ancien gérant de la *Brasserie Becker*, a été ramené hier après-midi à Lille.

Il est arrivé de Paris par le train entrant en gare vers cinq heures, et a été transféré directement à la maison d'arrêt.

Société régionale des architectes. — La prochaine assemblée mensuelle de la société régionale des architectes du Nord de la France se tiendra, à Lille, le samedi 8 mars, à trois heures de l'après-midi, au siège social, rue Nationale, 87. En ouvrant la précédente séance du 11 février, M. le président a procédé à l'installation de M. Couturand, architecte de la ville d'Arras, récemment élu.

La société a ensuite prononcé l'admission de M. Jean Morel, architecte à Dunkerque, puis elle a entendu la lecture d'une lettre de M. le ministre des Beaux-Arts faisant connaître l'institution d'une commission chargée par lui d'examiner la question d'un diplôme relatif à la profession d'architecte et annonçant la nomination du président de la Société des architectes du Nord, comme membre de cette commission.

M. Batteur a ensuite entretenu l'assemblée de la construction du grand linteau placé dans la salle des pas-perdus de la gare du Nord et des difficultés qu'avait présentées la pose de cette poutre en fer dont le poids atteint 100,000 kilog. et dont la portée est de près de 25 mètres.

Correction du bégaiement. — Le spécialiste M. E. Stephams, qui, le 29 mars 1887 a créé un traitement pour la guérison des vices du langage à l'Académie de Bordeaux, nous prie d'informer les personnes atteintes de bredouillement, de blésité, de nasillement, et de toute autre défectuosité de prononciation, qu'il a ouvert un cours au grand Hôtel de Lille et reçoit en consultations gratuites, tous les jours, sauf les dimanches, les personnes qui viennent réclamer ses soins.

L'auteur de cette nouvelle méthode traite les cas les plus réfractaires, voire même ceux considérés comme incurables par d'autres spécialistes en son genre, et il accepte la rétribution que si le traitement est suivi de guérison *complète et radicale*, c'est-à-dire lorsque le sujet ayant pris part à son cours est parvenu à parler de façon à ce qu'il ne soit plus permis de reconnaître le défaut de diction dont il était atteint. Voilà des conditions qui se passent *de commentaires. Nous reviendrons* sur ce sujet intéressant.

Un enfant écrasé à Lille. — Jeudi matin, à dix heures, un enfant de huit ans, Charles Ghayland, habitant avec ses parents boulevard de Lorraine, n° 11, ramassait du charbon sous la grue du gaz de Wazemmes, près la porte de Dunkerque quand, par suite d'un mouvement de la machine, il eut la tête prise entre le chariot et l'engrènement de la grue. Le pauvre petit eut la tête broyée ; la mort fut instantanée.

Un émouvant sauvetage. — Jeudi matin, vers sept heures et demie, plusieurs ouvriers peintres étaient occupés à travailler à la façade de la maison de M. Baggio, agent d'assurances, rue Masséna, lorsque l'un d'eux, qui était monté sur une échelle à une hauteur de 7 à 8 mètres, perdit l'équilibre et tomba dans le vide.

Fort heureusement il eut la présence d'esprit pendant son trajet de haut en bas, de saisir le bord du balcon qui se trouvait à un étage inférieur et resta suspendu par les bras.

Les spectateurs de cette scène étaient terrifiés et personne ne songeait à porter secours au malheureux que les forces abandonnaient.

Tout à coup, un courageux citoyen qui passait, sans calculer le danger qu'il pouvait courir en se portant au secours du peintre suspendu, saisit une échelle, l'appliqua contre le mur et arriva juste à temps pour recevoir dans ses bras, le malheureux, qui, à bout de forces, avait lâché le balcon et le descendit jusqu'à terre, où il reçut les félicitations les plus chaleureuses des personnes présentes.

Le héros de cet acte de courage se déroba aux félicitations qu'on lui faisait ; mais on fut assez heureux d'apprendre son nom par plusieurs personnes qui le connaissaient.

Il se nomme Anatole Windal, comptable rue de Flandre.

CONCERTS & SPECTACLES

Dimanche prochain, 9 mars, à six heures précises du soir, la *Fanfare-Delattre* offrira aux familles *de ses membres honoraires et de ses membres actifs*, un grand concert, au siège de la société, *Brasserie du Globe*.

Le concert sera suivi d'un bal organisé par les jeunes gens de la société. Ce bal se fera par souscription et toute personne étrangère devra se faire présenter par un sociétaire.

Le programme du concert sera ultérieurement donné.

Tribunal de Commerce de Roubaix

Audience du 6 mars 1890

Le rôle des courtiers dans les marchés à terme

Un procès, soulevé à propos d'une difficulté dans l'exécution d'un contrat à terme sur laines peignées, a donné lieu à une intéressante discussion sur la situation juridique du courtier dans les opérations de ce genre.

M. Emile Nys, courtier-juré à Roubaix, a assigné M. Becquart, négociant en laines, en paiement de 1.500 fr. de dommages intérêts pour refus, par ce dernier, de régulariser la vente de 5.000 kilos (une filière) du type un Buenos-Ayres sur février à 6,30, vente que M. Nys dit avoir traitée avec l'employé de M. Becquart.

Tels sont les faits : résumons maintenant l'argumentation qui a été présentée par l'une et l'aure des parties en cause.

A la demande principale, le défendeur oppose l'irrecevabilité quant à la forme parce que le courtier n'a pas mandat pour poursuivre l'exécution du contrat et quant au fond parce qu'il n'y a pas eu de marché et parce que le courtier a traité avec un employé qui n'avait pas qualité pour engager son patron.

Le conseil de M. Nys discute d'abord la question de forme ; il examine le rôle joué par le courtier-juré dans l'opération à terme. Lors de la conclusion d'une affaire, le courtier remet une fiche à l'acheteur et une au vendeur qui restent inconnus l'un à l'autre ; puis, le marché est régularisé à la Caisse de Liquidation par la production d'un certificat en double expédition, l'une signée par le vendeur, l'autre par l'acheteur, et toutes deux contresignées par le courtier.

Celui-ci n'est donc pas un simple intermédiaire traitant pour le compte d'un mandataire, mais il agit comme commissionnaire, en son nom personnel, pour compte d'un commettant, et, comme conséquence, il est assimilable à l'agent de change. C'est si vrai que tel est le rôle du courtier, que la Caisse de liquidation le met dans l'obligation de trouver une contre-partie. Dans l'espèce, par suite de la résistance de M. Becquart, M. Nys a dû subir une perte de 1.500 fr. pour fournir un vendeur.

Le courtier est donc fondé à poursuivre l'exécution d'un contrat à terme.

On nous dit, ajoute M. Nys, que nous devions soumettre le différend à la Chambre arbitrale ; mais le contrat n'étant pas signé, le litige n'était pas de sa compétence et nous n'avions point à requérir cette juridiction.

La demande, recevable en la forme, est justifiée au fond. L'affaire discutée et conclue par téléphone, le 20 février, avec l'employé principal de M. Becquart, était normale et pouvait paraître avantageuse au prix de 6,30, au moment de la conclusion.

Il n'y a pas à considérer si M. Becquart, absent à cette date, avait laissé à son employé des instructions spéciales, mais il faut remarquer que, d'après les usages de la place, cet employé semblait autorisé à traiter pour son patron. En effet, la limite du mandat s'établit suivant les droits qui sont conférés aux employés dans des maisons identiques et il est admis ici que des employés peuvent conclure des opérations à terme qui engagent leurs patrons ; d'ailleurs, l'employé de M. Becquart a déclaré au directeur de la Caisse de Liquidation qu'il en avait déjà traitées.

M. Nys conclut donc au paiement d'une indemnité de 1,500 fr. différence subie par lui en se couvrant, et il offre d'établir la preuve des faits qu'il avance.

M. Becquart répond par l'organe de son avocat que la demande est basée sur des allégations mais n'est pas appuyée de preuves, qu'il y a non seulement désaccord en fait mais aussi désaccord d'appréciation sur la situation juridique des parties en cause.

C'est à tort, qu'on présente le courtier comme ayant la qualité de commissionnaire : il met, comme simple intermédiaire, l'acheteur en rapport avec le vendeur ; il lui est interdit de faire des opérations pour son propre compte tandis que le commissionnaire *a une responsabilité personnelle* et peut agir en son nom. Le courtier est un rouage nécessaire mais ne joue pas le rôle de commissionnaire. M. Nys n'avait donc pas qualité pour réclamer l'exécution du marché, comme aurait pu le faire un commissionnaire, et, dans l'espèce, c'est la Caisse de Liquidation qui joue ce rôle, puisqu'elle garantit à l'acheteur et au vendeur l'exécution du marché, aux conditions de son règlement, c'est-à-dire quand les contrats sont signés de l'acheteur et du vendeur et quand les versements de garantie sont effectués.

Dans le cas présent, la Caisse n'avait aucune action contre le vendeur, car celui-ci n'avait pas donné sa signature. C'était donc à l'acheteur à poursuivre directement l'exécution du contrat.

Du reste M. Nys devait, suivant l'article 30 du règlement, soumettre d'abord le litige à la chambre arbitrale.

Au fond, l'existence même du marché est contestée. La Caisse de Liquidation n'a pas enregistré de contrat de vente, donc il n'y a pas eu d'opérations, mais seulement des pourparlers. M. Becquart, en voyage le 20 février, avait laissé des instructions précises interdisant à son employé de vendre du février sans son autorisation et, dès le 21 au matin, il prévenait la Caisse de Liquidation qu'il ne signerait pas de contrat de vente.

D'ailleurs son employé n'avait pas qualité pour traiter des affaires aussi importantes que les opérations à terme. D'après l'article 1998 du Code civil le mandant n'est tenu des engagements pris par son mandataire que dans la limite des pouvoirs qui lui ont été conférés et il ne peut être tenu de ce qui a pu être fait au delà qu'autant qu'il y aura eu ratification expresse. Donc la vente traitée, sans autorisation, ne peut engager le patron, dans l'espèce actuelle.

M. Becquart, en conséquence, conclut au débouté de la demande formée contre lui.

Le tribunal a mis la cause en délibéré pour jugement être rendu à huitaine.

COUR D'ASSISES DU NORD

Présidence de M. le conseiller DESTICKER

Ministère public : M. BLONDEL, avocat-général

Audience du jeudi 6 mars

Présidence de M. le conseiller DESTICKER

3e affaire

Vol dans le département de l'Oise

Bayvel est condamné sans circonstances atténuantes, à cinq ans de travaux forcés et à la relégation. — Défenseur : Me Wable.

Audience du vendredi 7 mars.

Présidence de M. le Conseiller DESTICKER

COMPLICITÉ DE VOL QUALIFIÉ

AFFAIRE DE ROUBAIX JUGÉE PAR CONTUMACE

Le 7 décembre dernier, la Cour d'assises du Nord condamnait, à deux ans de prison chacun, les nommés Gustave Vanlaeyes et Pierre Colle. Il s'agissait d'un vol commis chez M. Jean-Baptiste Serleppens, marchand de liqueurs à Roubaix.

Auguste-Prosper Colle, âgé de 26 ans, qui était mouleur en fer à Roubaix, fut impliqué de complicité dans cette affaire. Il passa la frontière. C'est pourquoi il ne put être jugé contradictoirement à la dernière session comme ses co-accusés.

Il l'a été aujourd'hui par contumace et la Cour l'a condamné à dix ans de travaux forcés et à vingt ans d'interdiction de séjour.

Résultats généraux de la session

18 affaires étaient inscrites au rôle. L'une d'elles a été renvoyée à la prochaine session. Le jury a statué sur les 17 autres ; il a prononcé sur le sort de 20 accusés.

4 d'entre eux ont été acquittés et 16 condamnés.

L'un des condamnés a encouru les travaux-forcés à perpétuité, 4 ont à subir les travaux à temps, 3 la réclusion et 8 l'emprisonnement.

En outre d'une peine perpétuelle, la Cour a prononcé, durant la session, un total de 28 ans de prison, 24 ans de réclusion et 39 ans de travaux forcés.

En sus de leurs peines principales, des condamnés tombent sous le coup de l'interdiction de séjour :

C'est ainsi que trois d'entre eux se sont ensemble vu appliquer 20 ans de cette peine accessoire.

Deux individus ont été relégués, Trois accusés ont été déchus de la puissance paternelle, en vertu d'une loi récente.

Mentionnons enfin 100 fr. d'amende.

Dans les calculs ci-dessus, n'est pas comprise une affaire de contumace jugée aujourd'hui vendredi.

Epouvantable accident à Sous-le-Bois

SEPT VICTIMES

Un bien terrible accident s'est produit hier matin, vers deux heures, dans l'usine de MM. Defer et Cie, ancien établissement Dordolot et Cie, et situé à Sous-le-Bois-Louvroil.

Le grand volant, d'un poids considérable de la machine à vapeur faisant marcher les trains de laminoirs à fers et tôles, s'est brisé en plusieurs morceaux qui ont été lancés dans différentes directions, brisant tout ce qui se trouvait sur leur passage.

Quelques-uns de ces morceaux ne pesaient pas moins de quinze cents à deux mille kilogrammes.

Outre les pertes matérielles qui sont considérables, on eut malheureusement à déplorer la mort d'un ouvrier du nom de Noël-Alfred Guéland, âgé de 43 ans.

Ce malheureux qui avait été emporté par un des débris du volant a été retrouvé complètement mutilé à l'entrée d'un conduit souterrain, à une dizaine de mètres de l'usine.

Détail horrible, la tête était presque détachée du tronc et l'abdomen vide de ses intestins.

Six autres ouvriers, dont nous ne connaissons pas les noms, ont aussi été très grièvement blessés et n'ont dû leur salut qu'à la présence d'une forte grue qui se trouvait placée à proximité de la machine.

Quoique l'état de plusieurs d'entre eux soit grave on ne désespère pas de les sauver.

A l'annonce de cette nouvelle funeste, toute la population a été prise d'un grand émoi et une foule de femmes se sont portées vers l'usine, pour réclamer les unes leur mari, les autres leur ou leurs enfants.

La gendarmerie de Maubeuge s'est immédiatement transportée sur les lieux de l'accident pour établir son enquête et chercher à découvrir la cause de ce déplorable accident.

Le parquet d'Avesnes qui avait été prévenu télégraphiquement, s'est rendu immédiatement à l'usine de MM. Defer et Cie et a commencé son instruction.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LEGRAIN-CORNILLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie-Félicie CORNILLE, décédée à Roubaix, le 6 mars 1890, dans sa 31e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 8 mars, à 8 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tunis, 18.

Les amis et connaissances de la famille BETTREMIEUX-LECONTE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri BETTREMIEUX, oiselier, décédé à Roubaix, le 6 mars 1890, dans sa 47e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 8 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Collège, 36.

Les amis et connaissances de la famille LALOY-MAHIEU qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jules-Alphonse-Joseph LALOY, décédé à Wattrelos, le 2 mars 1890, dans sa 59e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 8 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Wattrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, à la Vieille-Place. L'Obit du Mois sera célébré le mercredi 5 avril 1890, à 9 heures, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille LEPOUTRE-HENNO qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Désiré LEPOUTRE, décédé à Roubaix, le 6 mars 1890, à l'âge de 62 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le dimanche 9 mars, à 3 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Fort, 98, estaminet du *Roi d'Espagne*.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 10 mars 1890, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Denis-Joseph DELCOUR, entrepreneur, veuf de Dame Elisa MARCY, décédé à Roubaix, le 2 février 1890, dans sa 76e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 10 mars 1890, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Désiré MULLIEZ, marguillier de la paroisse Notre-Dame, censeur de la Banque de France, époux de Dame Aimée ÉLOY, décédé à Roubaix, le 28 mars 1887, dans sa 65e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 10 mars 1890, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Floris-Joseph BOSSUT, époux de Dame Catherine VANDEBEUQUE, décédé à Roubaix, le 11 février 1890, dans sa soixante-quatrième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 11 mars 1890, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Joseph FLEURY (dit Olivier), garçon brasseur, décédé à Roubaix, le 23 janvier 1889, dans sa 26e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le Denier des Ecoles Catholiques fera célébrer un obit le samedi 8 mars, à 7 heures, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur Eugène-Louis-Joseph DUBAR, membre de l'œuvre, pieusement décédé à Roubaix, le 11 février 1890, dans sa 22e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

CHOSES & AUTRES

— Aimez-vous beaucoup le piano !
— Dame !... comme *scie*. comme ça !

Un jour de pluie.

Un monsieur s'approche d'une petite femme, et, arrondissant son bras :

— Madame est sans parapluie ; veut-elle me permettre de lui offrir le mien ?

La petite femme prend le parapluie, laisse le monsieur et disparait.

Tableau !

Cours de la halle aux poissons du 7 mars. — Soles, 2.50 à 11.00 la paire ; rougets, 0.30 à 1.50 ; maquereaux, ... à . ; anguilles, 1.75 la livre ; limandes, ... à 1.00 ; turbots, 5.00 à 8 fr. ; flôtes, 1.75 la livre ; anguilles de mer, 1.00 la livre ; morue, 0.80 la livre ; crevettes, ... la livre ; saumon, 4.00 la livre ; raies, 1.50 à 3.50 la pièce ; hareng frais, ... la douz. ; plies, 0.30 à 0.75 la pièce ; cabillauds, 0.40 à 1.00 la livre ; roches, 0.75 à .... la pièce ; moules, 0.30 le pot ; brochets, ... à .... la pièce ; merlans, 0.10 à .... ; huitres, 1.40 la douz.

Gd HOTEL CENTRAL

DE LA

BOURSE DU COMMERCE

PARIS, 40, rue du Louvre, PARIS

A proximité de la Grande Poste et de la Bourse du Commerce

300 Chambres & Salons

Nouvellement meublés, Eclairés à la Lumière électrique

ASCENSEUR POUR TOUS LES ÉTAGES

Téléphone — Bains — Hydrothérapie — Coiffeur

SALONS DE LECTURE. CAFÉ. BILLARD

CAFÉ-RESTAURANT

DÉJEUNERS. — DINERS. — SOUPERS.

Prix Très Modérés

Arrangement pour long séjour

21085

HERNIES

GUÉRISON RADICALE

Succès certain et justifié par diverses récompenses et deux médailles

Nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos lecteurs que M. **GLASER**, cédant à de nombreuses sollicitations, s'est encore une fois décidé à venir parmi nous, et qu'il sera visible à LILLE, les 6, 7, 8 mars, *Hôtel de l'Europe* ; à ROUBAIX, le 9 mars, *Hôtel du Grand Cerf*. Aussi engageons-nous vivement les personnes atteintes de cette grave infirmité à profiter de sa présence pour aller le consulter. Soulagement instantané et guérison à bref délai par le nouvel appareil sans ressort.

N. B. — Envoyer 50 centimes contre la brochure à M. **GLASER**, spécialiste-herniaire, 19, allée de Villemonble au Raincy, Paris. 21743

Aux premiers symptômes, prendre matin et soir une cuillerée de

SIROP MOUSSERON

souverain contre ces Maladies et contre les Affections de Gorge ou de Poitrine :

INFLUENZA, GRIPPE

RHUMES, TOUX, BRONCHITES, etc.

1f50 et 2f50 le Flacon

Plus de 30 ans de SUCCÈS

Médaille d'OR

Grand Prix Vr Emel

Dans toute bonne Pharmie et chez l'inventeur,

E. MOUSSERON, ancien Pharmen,

SAINT-JULIEN (Côte-d'Or).

21136

A. BOUTRY, ENTREPr

36, rue de l'Espérance, Roubaix

TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS

SPÉCIALEMENT :

VOIRIE : Pavages, Sables et Graviers

NIVELLEMENTS DE TERRAINS

AVEC GRAND MATÉRIEL

Fourniture et pose de voies ferrées

BATIMENT : Couverture, Zinguerie et Plomberie

Réparations. Grande célérité

MARCHÉS A TERME

Cours du 7 Mars 1890

LAINES PEIGNÉES

ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay (Type Supra irréductible ; Type 1 qual. à fabrique ; Type 2 qualité courante) — Peignés d'Australie (Type A q. cour. à chaine ; Type B q. b. m. à trame ; Type C q. sec. à trame ; Type A B qual. pr teinture)

MOIS de LIVRAISON	Type Supra Cote précéd	Type Supra Cote dujour	Type 1 Cote précéd	Type 1 Cote dujour	Type 2 Cote précéd	Type 2 Cote dujour	Type A Cote précéd	Type A Cote dujour	Type B Cote précéd	Type B Cote dujour	Type C Cote précéd	Type C Cote dujour	Type A B Cote précéd	Type A B Cote dujour
Janvier	....	....	6.00	6.00	5.80	5 80	....	....	....	....	....	....	....	....
Février	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Mars	6.40	....	6.60	6.65	6.175	....	6.80	6.80	6.60	6.60	6.30	6.30	6 825	6.825
Avril	....	....	6.40	6.40	6 05	....	6.775	6 775	6.60	6.60	6.30	6.30	6.825	6.825
Mai	....	....	6 30	6.30	6.05	6 05	6.775	....	6 60	6.60	6 30	6.30	6.80	6.80
Juin	....	....	6.30	6 275	6 05	6 05	6.775	....	6.60	6.60	....	....	6.80	6.80
Juillet	....	....	6.275	....	6.05	6.05	....	....	6.60	6.60	....	....	6.775	6.775
Août	....	....	6 275	....	6.05	6.05	....	....	6.60	6.60	....	....	6.75	6.75
Septembre	....	....	6.25	6 25	6.00	6 00	....	....	....	....	....	....	....	....
Octobre	....	....	6.25	6.25	6.00	6.00	....	....	....	....	....	....	....	....
Novembre	....	....	6.25	6 25	6.00	6.00	....	....	....	....	....	....	....	....
Décembre	....	....	6.25	6.25	6.00	6.00	....	....	....	....	....	....	....	....

ANVERS (*par voie télégraphique*) — Peignés Buenos-Ayres

MOIS de LIVRAISON	*Français A* Cote précéd	*Français A* Cote dujour	*Allemands B* Cote précéd	*Allemands B* Cote dujour	*Allemands M* Cote précéd	*Allemands M* Cote dujour
Janvier	....	....	....	....	....	....
Février	....	....	....	....	....	....
Mars	....	....	6.45	6.45	6.375	6.375
Avril	....	....	6 40	6.425	6.375	6.375
Mai	....	....	6.40	6.40	6 375	6.375
Juin	....	....	6.40	6.40	6.40	6.40
Juillet	....	....	6.40	6.40	....	....
Août	....	....	6.40	6.40	....	....
Septembre	....	....	6.40	6.40	....	....
Octobre	....	....	6.40	6.40	....	....
Novembre	....	....	6.40	6.40	....	....
Décembre	....	....	6.40	6.40	....	....

LAINES PEIGNÉES

LEIPZIG (*par voie télégraphique*) — Type B Buenos-Ayres B d'Anvers ; Type C Buenos-Ayres M d'Anvers

REIMS (*par voie télégraphique*) — Peignés de la Plata et de l'Uruguay (Type 1 Qual. fabrique ; Type 2 Qual. courante ; Type Supra irréductible) — Peignés d'Australie (Type A Qual. courante à chaine ; Type B Qual. b. moyenne à trame ; Type C Qual. secondre à trame)

MOIS de LIVRAISON	Leipzig Type B Cote dujour (marck)	Leipzig Type B Cote précéd (marcks)	Leipzig Type C Cote précéd (marcks)	Leipzig Type C Cote dujour (marcks)	Reims Type 1 Cote précéd	Reims Type 1 Cote dujour	Reims Type 2 Cote précéd	Reims Type 2 Cote dujour	Reims Type Supra Cote précéd	Reims Type Supra Cote dujour	Reims Type A Cote précéd	Reims Type A Cote dujour	Reims Type B Cote précéd	Reims Type B Cote dujour	Reims Type C Cote précéd	Reims Type C Cote dujour
Janvier	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Février	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Mars	5.00	5 00	....	....	....	....	....	....	....	....	6.80	....	6.65	6.65	6 225	....
Avril	5.00	5 00	....	....	....	....	....	....	....	....	6.775	....	6.65	6.60	6.225	....
Mai	4.975	4 975	....	....	....	....	....	....	....	....	6 75	....	6.575	6.775	....	....
Juin	4.975	4 975	....	....	....	....	....	....	....	....	6.725	....	6.55	....	....	....
Juillet	4.975	4 975	....	....	....	....	....	....	....	....	6.725	....	6.55	....	....	....
Août	4.975	4 975	....	....	....	....	....	....	....	....	6.70	....	6.525	....	....	....
Septembre	5.00	5 00	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	6 50	....	....	....
Octobre	4.975	4 975	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	6.50	....	....	....
Novembre	4.975	4.975	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	6.50	....	....	....
Décembre	4.975	4 975	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	6.45	....	....	....

LAINES BRUTES

LE HAVRE (*par télégraphe*) — B.-Ayres Prima b. cour. 36 0/0 ; ANVERS (*par télégraphe*) — B.-Ayres Prima courante 34 0/0

MOIS de LIVRAISON	Le Havre Cote précéd	Le Havre Cote dujour	Anvers Cote précéd	Anvers Cote dujour
Janvier	....	....	....	....
Février	....	....	....	....
Mars	1.87	1.87	....	....
Avril	1.87	1.87	....	....
Mai	1.87	1 865	....	....
Juin	1.86	1.86	....	....
Juillet	1.86	1 86	....	....
Août	1.86	1.86	....	....
Septembre	1 86	1.86	....	....
Octobre	1.86	1.86	....	....
Novembre	1.86	1.86	....	....
Décembre	1.86	1.86	....	....